

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 février 2017

L'an deux mille dix sept, le 24 février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme DI FRANCESCO Josette, Mme JOLIVET Martine, M. Von DUNGERN Clemens, M. GASSE Roger, Mme VARET Hélène, M. CHAPEL Antoine, M. WEINLAND Robert, M. CHIALVO Michel, M. HAZARD Germain.

Absent : Mme CHAGNON Laetitia donne pouvoir à Mme VARET Hélène.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette

Lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal du 9 décembre 2016 est faite et approuvée à l'unanimité.

Point d'avancement sur le PLU

L'avancement de l'élaboration du PLU n'est pas satisfaisant malgré de nombreuses réunions. Monsieur le Maire a pris rendez vous courant mars avec le cabinet d'étude afin de bien intégrer les nouvelles normes imposées par la loi et répondre aux attentes des administrés. Il a été présenté le nouveau zonage.

Elaboration du Budget Primitif 2017

Le budget devra être voté fin mars 2017. Monsieur le Maire propose de l'étudier dans ses grandes lignes. Chaque conseiller municipal reçoit un exemplaire de l'édition de préparation du budget primitif 2017 sur lequel figure l'exercice précédent (budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2016), et les propositions pour le budget 2017.

Tous les éléments n'étant pas connus à ce jour, cette proposition est un budget prévisionnel permettant aux conseillers de discuter des objectifs à retenir pour 2017.

Investissement

- réalisation de l'extension de la terrasse du Foyer rural
- la croix du cimetière sera restaurée dès les beaux jours
- réalisation du trottoir rue de l'église (niveau de M. KAYEM)
- aménagement de la coulée verte avec l'acquisition d'un dernier terrain
- continuité des travaux de réalisation du PLU
- création d'un verger communal avec l'acquisition d'un terrain (en attente de l'accord du droit de préemption urbain)
- construction d'un hangar à l'AAVO
- élagage des saules le long du ru
- lumières de Noël (un point doit être fait sur les prises des candélabres)

D'autres travaux devront être envisagés tels que l'isolation de la toiture de la mairie et la fermeture de l'appentis (cour de la mairie). Une évaluation de travaux doit être faite pour la toiture de l'église par un architecte spécialisé des monuments historiques. Certains de ces travaux étaient prévus sur le budget 2016 mais n'ont pu être réalisés car l'accord des subventions est parvenu tardivement.

Le budget primitif et les orientations budgétaires pour l'année 2017 seront votés par les élus lors de la prochaine réunion de conseil.

Autorisation de signature du compromis et de l'acte d'achat d'un terrain appartenant à Monsieur PONTNAU - parcelle A 426

Monsieur le Maire indique que la parcelle A 426 lieu dit la "Coursoupe" appartenant à Monsieur PONTNAU est à la signature chez le notaire, pour un montant d'achat pour la commune de 100.00 €. Afin de finaliser le dossier d'achat monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le projet d'achat de la parcelle A 426 lieu dit la "Coursoupe" appartenant à Monsieur PONTNAU et autorise monsieur le maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique qui sera dressé par l'étude notariale de Maître CREPIN à la Roche Guyon, précise que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget 2017 .

Nomination des représentants au sein de la CCVVS

A l'unanimité le conseil municipal valide les nominations suivantes

- Voirie intercommunale :

Messieurs VANDEPUTTE Philippe et Von DUNGERN Clemens pour être représentants de la voirie intercommunale au sein de la CCVVS

- C.L.E.C.T (commission locale d'évaluation des charges transférables)

Monsieur VANDEPUTTE Philippe pour être représentant pour la CLECT au sein de l'intercommunalité.

Prochaine réunion le 24 mars 2017 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire
Philippe VANDEPUTTE